



# RD 48

## AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE



### LE DÉROULEMENT DU PROJET



#### À quoi sert la concertation publique ?

La concertation publique est une étape importante dans le déroulement d'un projet. Elle a pour but d'informer la population sur les objectifs du projet, les caractéristiques de l'aménagement, et de recueillir l'avis du public sur celui-ci.

Elle est réglementée par les articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'Urbanisme.

#### LES ÉTAPES INITIALES

##### 18 juin 2010

Approbation du schéma départemental des véloroutes et voies vertes et modification de la politique départementale en matière de circulations douces.

##### 8 juillet 2011

Prise en considération du projet et adoption des objectifs et modalités de la concertation par l'Assemblée départementale.

#### DEMAIN, LES ENQUÊTES PUBLIQUES

2012 : Enquêtes publiques et études d'exécution

2013 - 2014 : Travaux (environ 1 an)

#### MAINTENANT...

#### LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2011

> Cette exposition est présentée à Andrésy, à Conflans-Sainte-Honorine et sur le site internet du département : [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

> Dans chaque lieu d'exposition, un registre est mis à votre disposition pour recueillir vos observations sur le projet.

> À l'issue de cette exposition et de l'examen des observations recueillies dans les registres, l'Assemblée départementale délibérera sur le bilan de la concertation.



**Yvelines**  
Conseil général  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)



# RD 48

## AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE



### POURQUOI CE PROJET ?

**Aujourd'hui, une cohabitation difficile entre les différents usagers sur le franchissement de l'Oise**

Le trafic automobile est très important sur le pont de Fin d'Oise. En 2010, 21 400 véhicules dont de nombreux poids lourds y circulaient chaque jour. Les piétons aussi sont nombreux à emprunter cet ouvrage pour traverser la Seine. Le comptage réalisé en avril 2008 fait apparaître 310 piétons et cycles y circulant aux heures de pointe du matin.

#### L'ITINÉRAIRE ACTUEL EST INADAPTÉ AUX PIÉTONS ET AUX CYCLES

La circulation automobile utilise les deux voies de 3,25 m de large, les piétons circulent sur les deux trottoirs d'1,40 m de large, tandis que les cyclistes, en l'absence d'aménagement spécifique, empruntent soit la chaussée, soit les trottoirs. Dans les deux cas, cette situation est potentiellement dangereuse pour les différents usagers et ne favorise pas les circulations douces.

	7 h 30 8 h	8 h 8 h 30	8 h 30 9 h	Total
<b>Vers Conflans</b>				
Nombre de piétons et de cycles	71	133	64	268
<b>Vers Andrésy</b>				
Nombre de piétons et de cycles	8	20	14	42



#### Les objectifs du projet sont :

- de faciliter et développer les circulations douces depuis la rive droite de l'Oise (Andrésy) vers la gare RER de Conflans-Sainte-Honorine fin d'Oise,
- de constituer un maillon important dans le cheminement cyclable des bords de Seine prévu au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables adopté en 1997 et au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes adopté en 2010, par le Conseil général des Yvelines.

**DEMAIN, UNE NOUVELLE LIAISON POUR LES CIRCULATIONS DOUCES ENTRE ANDRÉSY (RIVE DROITE DE L'OISE) ET CONFLANS-STE-HONORINE (GARE RER ET QUAI DE SEINE)**



**Yvelines**  
Conseil général  
www.yvelines.fr



# RD 48

## AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE



### LE PROJET

Le projet consiste à créer une liaison douce reliant la rive droite de l'Oise à la gare RER et aux quais de Seine

#### UN ITINÉRAIRE SÉCURISÉ POUR LES CIRCULATIONS DOUCES

Une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de large et un cheminement piéton de 1,50 m de large formeront un itinéraire sécurisé continu.

Au niveau des deux carrefours d'extrémité, les îlots centraux de la RD 48, seront élargis pour permettre aux piétons et aux cycles de traverser la chaussée en toute sécurité, en deux temps.

#### DES CARREFOURS AMÉNAGÉS POUR LES CYCLES ET LES PIÉTONS

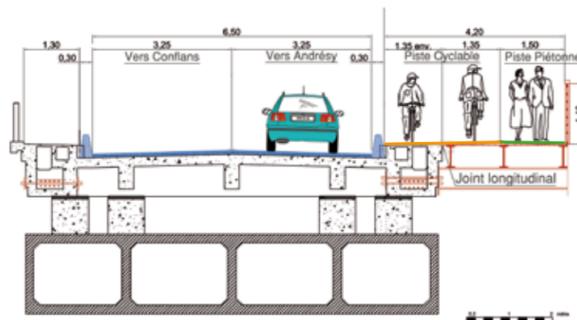
À Andrésy, le projet se raccordera sur la piste cyclable existant le long de la RD 48 et permettra aux cycles et aux piétons de circuler en toute sécurité sur le carrefour entre le passage de Smeth et la rue Victor-Hugo.

À Conflans-Sainte-Honorine, les abords du giratoire de l'Europe seront aménagés pour permettre aux cycles et aux piétons de rejoindre facilement la voie de la gare et les quais de Seine.

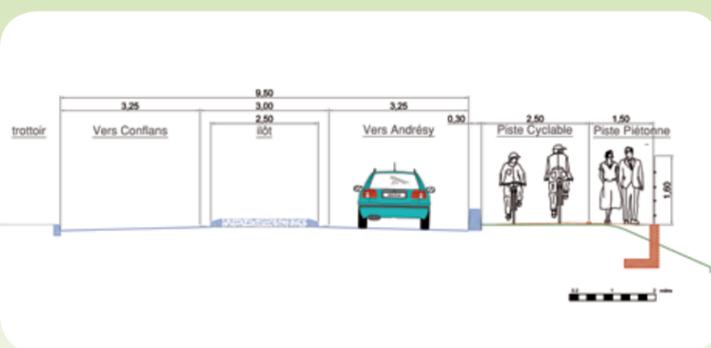


#### UN PONT ÉLARGI POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DE TOUS LES USAGERS

Une passerelle sera réalisée sur la bordure nord du pont de Fin d'Oise pour accueillir la piste cyclable et le cheminement piéton. Elle sera « fixée » à la structure du pont. La chaussée actuelle et le trottoir existant de l'autre côté du pont seront maintenus.



Coupe transversale du pont avec la passerelle dans le sens Conflans Sainte-Honorine > Andrésy



Coupe hors du pont dans le sens Conflans Sainte-Honorine > Andrésy

**Le coût prévisionnel du projet est 2,5 millions d'euros**



**Yvelines**  
Conseil général  
www.yvelines.fr